

NFA

LABEL NFA CERTIF · ACTION TERRITORIALE

TERR'ACT®

Référentiel de labellisation — synthèse

Qualité, gouvernance et impact des projets de territoire

NFA NINETY FOUR AGENCY SAS · SIREN 892 847 575

Version de synthèse · 16/06/2026 · contact@nfacertification.fr

Un engagement vérifiable

TERR'ACT® est le référentiel français de qualité, de gouvernance et d'impact des projets de territoire. Il offre aux collectivités, EPCI et opérateurs un cadre clair, audité et vérifiable pour fiabiliser la conduite des projets, renforcer la confiance des habitants et distinguer les démarches exemplaires.

Le référentiel s'organise en **7 engagements** déclinés en **35 indicateurs** évalués lors de l'audit, de la gouvernance du projet jusqu'à la mesure de son impact.

Ce que le label n'est pas. TERR'ACT® est un label privé (marque déposée). Il ne constitue ni une certification d'État, ni un agrément, ni un label public (ANCT, France Services, etc.). Il ne se substitue pas aux obligations légales applicables aux projets, aux marchés publics et à l'emploi des fonds publics.

7 engagements • 35 indicateurs



Gouvernance de projet

Un projet piloté, documenté et transparent.

-
- 1.1 Pilotage formalisé (comité, feuille de route, jalons).
 - 1.2 Répartition claire des rôles et des responsabilités.
 - 1.3 Transparence des décisions et des arbitrages.
 - 1.4 Gestion des risques du projet.
 - 1.5 Documentation et capitalisation.
-



Concertation & participation

Parties prenantes et habitants associés et écoutés.

-
- 2.1 Identification et association des parties prenantes.
 - 2.2 Dispositifs de participation citoyenne adaptés.
 - 2.3 Restitution des concertations et suites données.
 - 2.4 Accessibilité de l'information (langage clair, formats ouverts).
 - 2.5 Prise en compte des publics éloignés.
-



Transition écologique

Sobriété, biodiversité et adaptation climatique.

-
- 3.1 Évaluation de l'empreinte environnementale du projet.
 - 3.2 Mesures de sobriété et d'efficacité (énergie, ressources).
 - 3.3 Préservation de la biodiversité et des sols.
 - 3.4 Mobilité et logistique bas-carbone.
 - 3.5 Adaptation au changement climatique.
-

4

Cohésion & inclusion sociale

Accessibilité, inclusion et retombées pour tous.

- 4.1 Accessibilité universelle (handicap, mobilité).
- 4.2 Égalité femmes-hommes et non-discrimination.
- 4.3 Retombées pour les publics et territoires fragiles.
- 4.4 Insertion et emploi local.
- 4.5 Lien social et participation des habitants.

5

Impact & évaluation

Des objectifs mesurés, une amélioration continue.

- 5.1 Objectifs mesurables définis en amont.
- 5.2 Indicateurs de résultat et d'impact suivis.
- 5.3 Recueil de données fiable et tracé.
- 5.4 Évaluation indépendante ou contradictoire.
- 5.5 Plan d'amélioration continue.

6

Redevabilité financière

Emploi des fonds tracé et reddition de comptes.

- 6.1 Budget prévisionnel et suivi d'exécution.
- 6.2 Traçabilité de l'emploi des fonds publics.
- 6.3 Respect des règles de la commande publique.
- 6.4 Prévention des conflits d'intérêts financiers.
- 6.5 Reddition de comptes accessible.

7

Anti-dérives & intégrité

Intégrité, prévention des conflits et signalement.

- 7.1 Cadre déontologique des intervenants.
- 7.2 Prévention de la corruption et du favoritisme.
- 7.3 Encadrement des partenariats privés.
- 7.4 Protection des lanceurs d'alerte.
- 7.5 Dispositif de signalement et de remédiation des dérives.

ÉVALUATION

Les niveaux du label

Le niveau obtenu se gagne à l'audit : il ne s'achète pas. Le tarif dépend du périmètre, pas du résultat.

Bronze	Conformité de base	Les exigences minimales du référentiel sont satisfaites.
Argent	Conformité confirmée	Les engagements sont documentés et mis en œuvre de façon régulière.
Or	Maîtrise	Démarche structurée, pilotée et évaluée dans la durée.
Platine	Excellence	Niveau de référence : amélioration continue et exemplarité démontrée.

LE PROCESSUS

Comment obtenir le label

- 1 Candidature**
Dépôt du dossier sur l'espace candidat : structure, projet et pièces justificatives.
- 2 Charte & dossier de preuve**
Signature de la charte d'engagement et constitution du dossier de preuve.
- 3 Audit NFA**
Examen par un auditeur NFA, sur pièces, à distance ou sur site, selon le périmètre.
- 4 Attribution**
Niveau attribué (Bronze à Platine), badge QR vérifiable et fiche annuaire publique.

TERR'ACT® est une marque déposée de NFA NINETY FOUR AGENCY SAS (SIREN 892 847 575). Document de synthèse à valeur d'information ; le référentiel complet et la grille d'audit font foi. TVA non applicable, article 293 B du CGI. © 2026 NFA Certif — Tous droits réservés.